

Burundi : la pratique de la torture est aujourd'hui assez réduite

@rib News, 24/06/2014 - Source Xinhua La pratique de la torture au Burundi est aujourd'hui assez réduite, a déclaré mardi Mme Anitha Gateretse, coordinatrice des projets au sein de l'ONG burundaise " Action des Chrétiens contre la Torture au Burundi" (ACAT-Burundi). En 2006, lors du début des activités de l'ACAT-Burundi, le Burundi traversait une grande crise au sein des cachots et des prisons dans la mesure où on y enregistrerait beaucoup de pratiques de torture, a déclaré Mme Gateretse en marge d'un atelier sur la mise en oeuvre de la Convention internationale contre la torture au Burundi.

"Mais, aujourd'hui, on remarque très peu de pratiques de torture au sein des cachots et prisons burundais. Cette situation est le résultat des campagnes de prévention et de sensibilisation menées notamment en direction des agents du corps en uniforme", a-t-elle souligné. Toutefois, a-t-elle fait remarquer, il subsiste des cas de pratiques de torture liés au contexte des prochaines élections. "Je n'ai pas les statistiques sur moi, mais je dois dire que de nouvelles pratiques de torture sont relevées par ici par là au Burundi, par exemple à travers des actes posés par des jeunes affiliés au parti au pouvoir en complicité avec certains agents de l'administration territoriale à la base et certains éléments de la police pour museler l'opposition", a dit la coordinatrice. Mme Gateretse a toutefois salué les avancées par rapport à la pratique de la torture au Burundi en citant entre autres la forme du nouveau code de procédure pénale, le code pénal de 2009 qui incrimine les actes de torture et récemment la ratification du protocole facultatif de la convention internationale contre la torture. Elle a déclaré qu'en dehors des milieux pénitentiaires, les actes de torture au Burundi restent une réalité. Pour Mme Gateretse, les gros défis à relever au Burundi en matière de pratique de la torture, sont l'impunité dont jouissent les auteurs, la persistance de la pratique de corruption, la crainte des représailles par les victimes, le manque de moyens par ces derniers et les actes d'intimidation. C'est cela qui explique que certains dossiers liés à la torture n'ont jamais été ouverts par les instances judiciaires, a-t-elle noté. C'est une grande lacune, a-t-elle martelé en affirmant que c'est un défi qu'ACAT-Burundi aimerait soulever dans les mois à venir avec les décideurs politiques. De son côté, le représentant général d'ACAT-Burundi, Me Armel Niyongere, a indiqué que dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU), le Burundi fera objet d'un contrôle en novembre prochain à Genève devant les comités contre la torture et des droits de l'homme des Nations Unies.